
Pour éviter les retards et assurer le traitement rapide de votre demande en assurance vie collective; veuillez passer en revue les éléments suivants et vous assurer de les avoir inclus dans votre demande.

Nous acceptons les documents par la poste, par courriel ou par télécopie.

****** Si l'envoi des documents s'effectue par courriel ou par télécopie, les originaux ne sont pas requis.

- ☐ Déclaration du promoteur du régime (cette section doit être remplie et signée par le promoteur du régime) Le promoteur du régime doit inclure tout formulaire d'inscription conservé et tout formulaire de changement de bénéficiaire (le cas échéant)
- ☐ Déclaration du demandeur (cette section doit être remplie et signée par le ou les bénéficiaires)
- ☐ Preuve de décès (voir ci-dessous)
- ☐ Formulaire d'autorisation de paiement

Type de preuve de décès : veuillez fournir l'un des documents suivants :

- a) Déclaration de décès émise par la maison funéraire
- b) Certificat de décès provincial
- c) Déclaration du médecin traitant
- d) Rapport du médecin légiste/coroner

Veuillez retourner les documents de réclamation à :

Wawanesa Vie – Service des réclamations

236, rue Carlton

Winnipeg (Manitoba) R3C 1P5

Pour les demandes de renseignements :

Pour nous joindre par téléphone, composez le 1 844 318-0411

Pour nous joindre par courriel, écrivez à l'adresse courriel WawanesaLife-claims@wawanesa.com

wawanesalife.com

**** À la réception et après examen, des documents supplémentaires peuvent être demandés.**